

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°123 Juillet 2018



...UN SYNDICAT

ROUGE & VERT...

SUD-Énergie est le syndicat de l'Union syndicale Solidaires actif sur le secteur de l'Énergie (EDF, RTE, Engie, Enercoop, Areva ...).

Indépendant du Gouvernement et des Directions d'entreprises, SUD se bat au côté des salariés pour une société plus solidaire, plus tolérante, autant respectueuse des individus que de l'environnement.



Barrage de Monteynard - © Alain PELLORCE

CAHIER D'ACTEUR

Pour un monopole public affirmé et réinventé de l'hydroélectricité !

L'hydroélectricité n'est pas un bien comme les autres, et la mise en concurrence des concessions des barrages sera la source de très graves problèmes. Cette affirmation émane des salariés d'EDF de toutes opinions politiques, de l'ensemble de leurs syndicats, de nombreux cadres dirigeants retraités (libres de leur parole) ou en fonction (sous le sceau de l'anonymat), élus locaux et nationaux, citoyens bien informés sur le sujet.

SUD-Énergie a recueilli les témoignages édifiants de salariés, experts, opérateurs de terrain, cadres dirigeants, dans un rapport disponible sur notre site internet (www.sudenergie.org).

UN CONTEXTE DÉFAVORABLE...

En deux décennies, le secteur de l'électricité français s'est profondément transformé sous l'impulsion de l'Union Européenne, avec l'accord tacite des gouvernements successifs. Les directives européennes de 1996 ont imposé l'ouverture à la concurrence du marché électrique par étapes. 22 ans plus tard, l'organisation de la production, du transport et de la distribution de l'électricité est devenue extrêmement complexe, avec une multitude de marchés et d'acteurs qui, pour la plupart, ne font qu'acheter à EDF et revendre à des clients : EDF détient en effet toujours près de 90% du parc de production. La complexité extrême induite par l'ouverture à la concurrence se répercute sur les coûts du système et donc, in fine, sur les prix de vente aux usagers. Les prix pour les consommateurs ont en moyenne augmenté de 37% de 2006 à 2016...

À cela s'ajoute l'attente financière des actionnaires, largement plus importante que celle de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) qu'était EDF avant 2004.

Le développement des Énergies Renouvelables n'est pas à mettre au crédit du marché : il résulte d'une politique publique de subvention au privé, sous forme de tarif de rachat. Cette politique a été bien plus coûteuse et chaotique (121 milliards d'euros pour 20 GW) qu'une politique de développement de l'entreprise publique EDF, mais aucun bilan n'a jamais été mené.

Aujourd'hui, au lieu de questionner cette libéralisation, la Commission Européenne exige de la France l'ouverture à la concurrence de ses barrages, indispensables à la gestion intégrée du parc de production électrique, au cœur des nombreuses problématiques du multi-usage de l'eau, complexe et particulièrement sensible au regard de la catastrophe climatique en cours.

La France, à l'opposé des autres pays européens, s'apprête à soumettre l'eau à la concurrence, un bien commun pourtant stratégique à de nombreux égards.

L'argument principal avancé par la Commission Européenne est de réduire le pouvoir de marché d'EDF. Mais les contrôles poussés exercés par la CRE, qui vérifie scrupuleusement les coûts déclarés par EDF, empêchent ce dernier de manipuler les prix de marché. Ces contrôles seront rendus plus complexes avec la multiplication des acteurs.

L'HYDROÉLECTRICITÉ, UN PRODUIT PAS COMME LES AUTRES...

Ses spécificités ne manquent pas :

- ⇒ Industrie non délocalisable, totalement intégrée dans les territoires ;
- ⇒ Elle est presque entièrement implantée dans la moitié Sud-Est du pays, sous une ligne Bordeaux-Strasbourg ;
- ⇒ Elle répond à des logiques de temps long (la plupart des barrages sont là depuis plus de 70 ans, et ils seront encore là dans 150 ans) ;
- ⇒ Elle met en jeu des sommes pharaoniques, pour l'investissement initial comme pour la maintenance ou les risques induits, contre lesquels est requise une politique claire et sans faille de sûreté ;
- ⇒ Elle joue un rôle essentiel dans l'équilibre du réseau électrique (qui ne souffre à aucun moment du moindre écart entre production et consommation) par sa facilité et sa rapidité de mobilisation pour répondre aux pointes de consommation, par son rôle clé de reconstitution du réseau en cas de black-out, et par sa propriété unique de stockage en masse de l'électricité (pas stockable en tant que tel à grande échelle) dans les retenues ;
- ⇒ Elle permettra demain l'injection dans le réseau des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) ;
- ⇒ Ses barrages stockent 75% des réserves d'eau douce

de surface de la France, et à ce titre, contribuent à bien autre chose que la seule création de valeur économique du kWh (agriculture, industrie, navigation, tourisme, eau potable, environnement, ...) : c'est le multi-usage de l'eau ;

⇒ Ils jouent un rôle essentiel dans la protection et la gestion des crues et des étiages de nos rivières ;

⇒ Pour répondre à toutes ces spécificités et aux missions de service public associées, ces aménagements font l'objet d'une gestion économique extrêmement complexe.



Barrage de Ste Croix - © Alain PELLORCE

LA GESTION DES BARRAGES, INADAPTÉE À LA CONCURRENCE...

Une organisation concurrentielle privée et orientée vers la maximisation du profit est incapable de tenir compte de ces spécificités, d'autant moins à la maille d'une vallée, voire d'une partie de vallée. Elle est donc dangereuse, antinomique de l'intérêt général, et ne peut être acceptée sans débat et sans argument.

L'opportunité d'une mise en concurrence de cette ressource essentielle doit prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ EDF a un rôle majeur et historique, notamment par la mise en œuvre d'une politique sûreté qui a toujours précédé la réglementation des barrages, et par la prise en charge de missions que des Services de l'État sous-dimensionnés et trop peu armés ne pourraient assumer dans un environnement plus morcelé moins coopératif ;
- ⇒ La recherche d'une rentabilité élevée pour l'actionnaire est peu compatible avec les exigences de sûreté et d'environnement au cœur de l'hydroélectricité, comme avec ses caractéristiques de temps long et de forts coûts d'investissement ;

⇒ EDF, par sa taille et sa position d'acteur public, a mis en place une recherche et une ingénierie intégrées, avec l'atout décisif de bases historiques de plus de 70 ans de données d'exploitation, la richesse incomparable de réseaux de mesure en montagne complexes, difficiles à gérer, et le trésor d'un personnel fidèle, investi, avec des compétences pointues. Mais cette recherche et cette ingénierie, déjà mises à mal par l'évolution du secteur électrique, seraient menacées d'extinction en cas d'éclatement des producteurs ;

⇒ Le contrat, pièce maîtresse du monde concurrentiel, ne saura jamais contenir, pour 30 ou 40 années, la totalité des usages à venir (dont on sait que la catastrophe climatique en cours, avec le réchauffement, la baisse des précipitations et l'évaporation en forte hausse, va multiplier les tensions sur l'eau). On imagine déjà le prix fort qu'un opérateur privé fera payer pour un service non contractualisé à l'origine, d'autant plus excessif que certains usages de l'eau et de son énergie (stabilité du réseau par exemple) doivent se décider dans l'heure (parfois dans la minute) ;



Barrage de Roselend - © Alain PELLORCE

⇒ Les réserves stockées dans les barrages hydrauliques constituent aujourd'hui la seule forme d'électricité stockable sur plusieurs mois, mobilisable en un temps très rapide, capable de pallier les aléas du reste du parc. Pour ces raisons, ils se trouvent au cœur du programme d'optimisation complexe du parc de production français, dont l'objectif est d'assurer en temps réel l'équilibre entre production et demande électriques. Seul un acteur ayant une connaissance fine de l'ensemble du parc national a les moyens de gérer les barrages de manière optimale au regard du coût global de production, tout en respectant l'ensemble des

contraintes qui pèsent sur eux (sûreté, environnement, agriculture...).

LA PREUVE DANS LE DÉJÀ-LÀ...

À côté de ces sombres perspectives, le scepticisme des observateurs du secteur tient au moins autant des conséquences déjà tangibles de décisions politiques récentes :

⇒ Parce qu'en 20 ans de libéralisation progressive du marché de l'électricité, du concurrentiel a déjà été introduit dans le paysage hydroélectrique français : avec la cohabitation sur le Rhône depuis 2001 de la CNR (dont le barrage de Génissiat) et d'EDF (dont la centrale nucléaire du Bugey), la désoptimisation, pour une seule problématique (le refroidissement d'une centrale nucléaire), coûte déjà quelques millions d'euros par semaine de transactions et de judiciarisation ;

⇒ Parce que, dans cette marche forcée vers la financiarisation de son activité, EDF a déjà commis de lourdes erreurs par le passé, négligeant la maintenance des installations au moment de sa transformation en SA comme en ce moment, avec l'incertitude du devenir des concessions ;

⇒ Parce que, parmi les pays comparables qui nous entourent, en Europe notamment, seule la France va devoir se plier à ce petit jeu suicidaire de distribuer ses barrages hydroélectriques au plus offrant, européen ou non, menaçant ainsi son indépendance énergétique, qu'on nous avait pourtant vendue comme tellement stratégique qu'on devait collectivement accepter le risque nucléaire ; dans cet esprit, même les États-Unis, au cœur du dogme néo-libéral, font le contraire chez eux, avec, par pragmatisme depuis le scandale d'Enron en Californie au début des années 2000, l'abandon de la libéralisation du marché de l'électricité, et le maintien d'une gestion intégrée de tous les grands barrages hydroélectriques de l'Ouest américain par deux agences fédérales, l'USBR et l'USACI.

CONSÉQUENCES À PRÉVOIR SI ON OUVRIT À LA CONCURRENCE...

Elles sont lourdes, pour l'ensemble de la société française. Et l'intérêt général est sérieusement menacé :

⇒ Hausse à prévoir des tarifs de l'électricité : il est scientifiquement démontrable que les coûts globaux de production augmenteront du fait de la multiplication du nombre d'acteurs (quelles que soient les qualités des futurs concessionnaires), qui entraînera de manière certaine une désoptimisation du système. À cela s'ajouteront les coûts liés à la contractualisation de toutes les règles, jusqu'à présent implicites, la judiciarisation des relations entre acteurs, la duplication des systèmes d'information, de prévision... Difficile dans ces conditions d'échapper à une hausse des prix moyens de l'électricité pour le consommateur ;

⇒ Par ailleurs, comme dans tout univers en concurrence, on voit se dessiner de possibles laissés pour compte, ceux qui sauront moins bien négocier leurs contrats, avec un chantage à la péréquation tarifaire (maintenue en échange d'une hausse générale des tarifs), notamment pour les petits consommateurs, ceux de nos campagnes, et ceux qui, au Nord-Ouest d'une ligne Bordeaux-Strasbourg, ne bénéficient pas d'hydroélectricité sur leurs territoires, alors même que cette industrie joue un rôle national d'équilibre du réseau, et qu'elle a été financée par tous ;

⇒ Augmentation du risque industriel inhérent à la gestion d'ouvrages sensibles (un défaut de maintenance et de surveillance pourra provoquer des catastrophes humaines), lié à l'arrivée d'acteurs n'ayant pas l'expérience d'EDF, soumis à une pression financière liée à la mise en concurrence, voire potentiellement insuffisamment compétents (la complexité des appels d'offres ne pourra prévenir de mauvais choix) ;

⇒ Conséquences immédiates sur l'emploi dans les territoires ;

⇒ Transition sociale pour les salariés en charge de la transition énergétique, dans le secteur de l'hydraulique, comme pour le développement des énergies renouvelables intermittentes que sont le solaire et l'éolien, et pour qui on a commencé à développer des conventions collectives rétrogrades précarisées, en

comparaison avec le statut des IEG pourtant toujours en vigueur ;

⇒ Mise sous contrôle de grands acteurs étrangers d'une ressource stratégique (l'eau).



Barrage de Gréoux - © Alain PELLORCE

CONSERVER L'EXISTANT NE SUFFIRA PAS : PROPOSITIONS SUD-ÉNERGIE...

Les spécificités des barrages hydroélectriques (multi-usage de l'eau, gestion nécessairement intégrée du parc électrique, risques industriels majeurs en cas de sous-investissement, etc.) et celles de l'eau qu'ils stockent (« bien stratégique de la Nation », selon la loi de 1992, appelé à se raréfier du fait de la catastrophe climatique) ne peuvent être soumis à la concurrence.

SUD-Énergie demande donc que la **gestion des barrages** soit **soustraite à la concurrence** et **confiée à un monopole public renationalisé**, tel qu'EDF ou RTE.

Au-delà des barrages hydrauliques, SUD-Énergie demande qu'un **bilan de l'ouverture à la concurrence** soit effectué **du point de vue de l'utilisateur** (et non uniquement, comme cela a été fait, du point de vue de l'effectivité de la concurrence), et que les conséquences en soient tirées.